

"Assistant(e)s, devenez jury professionnel au BTS Assistant de Manager"

Quoi ?	Validation du diplôme « BTS Assistant de Manager » <ul style="list-style-type: none"> • en formation initiale ou en VAE • lors d'évaluations en CCF (contrôles en cours de formation) • ou ponctuelles en fin d'année (à partir de mi-mai)
Qui ?	Vous, professionnel(le)s de l'assistantat
Pourquoi ?	Votre présence permet un regard en adéquation avec le monde de l'entreprise. Vous connaissez parfaitement : <ul style="list-style-type: none"> • la réalité du métier, • ses évolutions • mais aussi ses exigences sur le terrain.
Où ?	Dans les établissements autorisés à pratiquer les CCF Dans les centres d'examen pour les étudiants ne relevant pas du CCF
Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • En fin de première année E4 : CCF Situation A ou B (mars, avril) • Durant la 2^{ème} année E4 : CCF Situation A ou B (nov, déc. ou janv, fév. en fonction des établissements concernés) E6 : CCF : fin de 2^{ème} année (mars, avril), avant les examens écrits nationaux <ul style="list-style-type: none"> • E6 et EF2 : lors des <u>épreuves ponctuelles académiques</u> : (pour les étudiants ne relevant pas du CCF)
Votre rôle ?	Jury professionnel, donc jury à part entière, auprès d'un enseignant Jury évaluateur, certificateur à part entière

A noter :

- Pour l'épreuve E4, en CCF, le jury professionnel est « souhaité »
- Pour les épreuves E6 et EF2 le jury professionnel est obligatoire